



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire définitif

Date de publication: SHAB 18.04.2023

Publications supplémentaires: KABVD 18.04.2023

Date de fin de visibilité prévue: 18.09.2026

Numéro de publication: NA02-0000001042

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Allée Ernest-Ansermet 2, 1014 Lausanne Adm cant

Sursis concordataire définitif nViso SA

Entité requérante:

nViso SA

CHE-112.479.650

Parc Scientifique EPFL, PSE-D

1015 Lausanne

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire définitif.

Organe décisionnel:

Par décision du 16 mars 2023, communiquée le 28 mars 2023, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a accordé à NVISIO SA, Parc Scientifique EPFL, PSE-D, 1015 Lausanne, un sursis concordataire définitif de six mois et désigné Alain VUFFRAY, agent d'affaires à Morges et Gérald BALIMANN, expert-réviseur agréé auprès de FIDINTER SA, en qualité de commissaires.

Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires dans les dix jours dès la présente publication.

Commissaire:

Alain VUFFRAY, agent d'affaires breveté à Morges

Gérald BALIMANN, expert-réviseur agréé auprès de FIDINTER SA

Durée du sursis concordataire: 6 mois

Fin du sursis concordataire: 06.10.2023

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296 LP.